

Site de MAZINGARBE

VYNOVA Mazingarbe SAS
Chemin des soldats
62670, MAZINGARBE
M. Pascal MONBAILLY
Directeur d'usine

Objet : Réponse à la demande d'accord préalable à l'implantation d'une chaudière Biomasse

Envoi par AR

V/réf. : Votre courrier en date du 9 décembre 2022

N/Réf. : RC/RBE/AJV/REM/OGP/ 2023-02-02 MZG - RFRA00062- SEA Réponse demande d'accord
implantation chaudière VYNOVA.

La Défense, le jeudi 2 février 2023

Monsieur le Directeur,

Dans votre courrier du 9 décembre 2022 cité en référence, vous sollicitiez, conformément au bail emphytéotique signé entre Grande Paroisse (dont RETIA a repris les droits après la cession des terrains) et SAV (dont VYNOVA a repris les droits) le 18 novembre 1977, notre accord préalable à l'implantation d'une chaudière biomasse sur les terrains loués par votre entité.

Je vous confirme notre accord de principe pour l'implantation de la chaudière Biomasse selon les plans prévisionnels fournis dans votre courrier.

Nous attirons toutefois votre attention sur la présence à proximité immédiate d'un bâtiment, dénommé AUBRUN, et pour lequel des travaux de démantèlements sont prévus en 2025-2026. Ce démantèlement pourra être à l'origine de vibrations susceptibles d'impacter votre chaudière au vu de la proximité de son implantation avec la limite de propriété et dont RETIA ne pourra être tenue responsable.

Dans le cadre de cet accord de principe, nous sollicitons de votre part la fourniture des éléments suivants :

- Demande de permis de construire ;
- Permis de construire ;
- Attestation de purge des recours ;
- Déclaration achèvement de travaux ;
- Dossier de demande de modification/création ICPE ;
- AP(C)s de la DREAL.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de notre haute considération.


Slim EL-AIBA
Président

